

taires reconnues de déposer des avis ou mémoires émanant d'un service de l'État et destinés à un autre, il me faut demander que la seconde partie soit rayée. On a déjà donné suite à la première partie.

M. l'Orateur: La motion doit-elle être rayée?

Des voix: D'accord.

(La motion est rayée.)

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

DISPOSITION RELATIVE À DES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT ET À L'ÉMISSION DE VALEUR, ETC.

L'hon. Alphonse Fournier (au nom du ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue de permettre à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada d'effectuer au cours de l'année 1953 des dépenses d'établissement n'excédant pas \$146,767,198, et d'effectuer certaines dépenses d'établissement et de conclure certains contrats avant le 1^{er} juillet 1954; d'autoriser les chemins de fer Nationaux à émettre des valeurs qui fourniront les sommes requises pour les dépenses autorisées; de stipuler que, sauf disposition expresse, le principal global des valeurs en cours à quelque époque ne devra pas excéder \$221,867,198; de permettre au gouverneur en conseil de garantir le principal et l'intérêt des valeurs émises par la Compagnie pour la fin susdite; d'autoriser le ministre des Finances à consentir à ladite Compagnie des prêts garantis par ces valeurs, et dont le principal ne doit pas excéder la somme de \$221,867,198, afin de permettre à ladite Compagnie de couvrir de telles dépenses. La mesure permet d'aider et d'assister financièrement d'autres compagnies dudit réseau des chemins de fer Nationaux.

—Informé de l'objet de la résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI DE LA PENSION DU SERVICE PUBLIC

MODIFICATIONS TENDANT À AJOURNER LA DATE DE LA FIN DE LA GUERRE, À PRÉVOIR LA FACULTÉ DE CHOIX, ETC.

L'hon. Alphonse Fournier (au nom du ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour l'examen du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu, en ce qui concerne le projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie: "Loi pourvoyant à la pension

[M. McIlraith.]

des employés du service public du Canada", (Bill n° 334), de proroger de la fin de mars à la fin de septembre 1947 la date de la fin de la seconde guerre mondiale, mentionnée dans les définitions; d'accorder le droit d'exercer une option à certains contributeurs, à l'égard de la période antérieure de service à temps partiel; de permettre que les personnes qui ont cessé d'être employées à compter du 1^{er} janvier 1953, mais avant l'entrée en vigueur de la loi, puissent, à la suite d'une option, jouir des améliorations de prestations.

—Informé de l'objet de la résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

(La séance suspendue à onze heures vingt-cinq minutes du matin est reprise à midi vingt-cinq.)

ACCORD INTERNATIONAL SUR LE BLÉ

DEMANDE D'APPROBATION ET SIGNATURE DE
L'ACCORD À WASHINGTON, LE
13 AVRIL 1953

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) propose:

La Chambre décide qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent l'Accord international sur le blé, ouvert à la signature à Washington, le 13 avril 1953, et que cette Chambre approuve ledit accord.

—Monsieur l'Orateur, au cours de la déclaration que j'ai faite à la Chambre le 13 avril, j'ai résumé le cours des négociations qui s'étaient déroulées à la conférence internationale sur le blé. Le même jour, le Canada a signé l'accord. Depuis que l'accord est ouvert à la signature, tous les pays exportateurs,—le Canada, les États-Unis, l'Australie et la France,—ainsi que 35 pays importateurs représentant 66 p. 100 des ventes garanties, l'ont signé. Les pays importateurs comprennent tous les plus importants, sauf le Royaume-Uni. En voici la liste, avec les quantités garanties en regard:

Dates	Pays	Pays exportateurs	
			Ventes garanties (boisseaux)
13 avril	Canada		250,000,000
—	France		367,437
—	États-Unis		270,174,615
20 avril	Australie		75,000,000
	Total		595,542,052

Pourcentage du total des ventes garanties: 100%